



## Période de crue 2020 : Avis préventif fonte des neiges

Municipalité de Pontiac

2 avril 2020 – 15 h 30

### **Ce que vous devez faire :**

**Si vous êtes dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :**

- Considérant que le gouvernement ne permettra pas l'ouverture de centres d'hébergement pour les sinistrés, la Municipalité invite ses citoyens à songer à un endroit où ils pourront se loger en cas d'inondation (familles ou amis), mais travaille actuellement sur un plan d'action en ce sens ;
- Vérifier si votre pompe d'assèchement est en bon état de fonctionnement ;
- Enlever la neige accumulée autour de la fondation de votre maison pour éviter une inondation dans le sous-sol ;
- Veuillez suivre les recommandations du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) afin d'assurer votre sécurité, comme préparer une trousse d'urgence ou un plan familial d'urgence : [www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/inondation](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/inondation).

### **Où s'informer :**

**Pour plus d'information sur la préparation aux inondations, veuillez consulter :**

- Le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) : [www.quebec.ca/securite-situations-urgence/](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/)
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : [www.municipalitepontiac.com](http://www.municipalitepontiac.com) ;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : [www.facebook.com/pontiacmun](http://www.facebook.com/pontiacmun).